

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 24 Juin 2019.

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 24 Juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : **21**

P. RIO - D. ATIG – F. OGBI - Y. LE BRIAND – S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB
KEBAY – A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ –
F. NDOMBELE – M. GAMIETTE – Y. BOUKANTAR - M. AUBRY - S. GHENAIM - L.
CAMARA – S. RAKOUB - S. GIBERT – K. OUKBI.

Absents Excusés Représentés : **8**

A. QAROUACH représenté par Y. BOUKANTAR – M. SOILHI représenté par D. ATIG – Y.
ITOUA représentée par F. OGBI – C. RENKLICAY représentée par P. RIO – G. BAGAVANE
représenté par S. LAATIRISS – T. DIAWARA représentée par C. TAWAB KEBAY – S.
GAUBIER représenté par S. GIBERT – A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI.

Absents : **6**

P. TROADEC – L. HERGAUX – C. M' PIANA – S. BENDIAB – D. DIARRA – G. BINOIS.

**Délibération N° DEL – 2019 – 0077 : « Attribution par la Communauté d'Agglomération
Grand Paris Sud d'un fonds de concours en fonctionnement au titre de l'année 2019 ».**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement son article L.5216-
VI,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relatives aux Droits et Libertés des Communes, des
Départements et des Régions,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-
Essonne-Sénart n° DEL-2018/406 approuvant le dispositif complémentaire de solidarité
renforcée pour 2019 et 2020,

Vu l'avis de la Commission Ressources du 20 juin 2019,

Considérant le montant prévu au BP 2019 de 1 714 103,00 € (un millions sept cent quatorze
mille cent trois euros) pour l'entretien, la maintenance et le fonctionnement (hors masse
salariale et dépenses d'activité) des équipement sportifs de la Commune,

DEL – 2019 – 0077

Considérant la nécessité pour la Ville de Grigny et la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart de délibérer de façon concordante,

Délibère et,

Décide,

Article 1 : Sollicite le versement d'un fonds de concours de 288 020,00 € (deux cent quatre-vingt-huit mille vingt euros) au titre de l'année 2019 pour le fonctionnement des équipements sportifs de la Ville de Grigny,

Article 2 : Demande à la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart l'attribution d'une avance de 50% dès transmission de la présente délibération.

Article 3 : Dit que la demande de solde sera accompagnée d'un état des mandatements visés par la trésorerie de Grigny.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire à signer les actes correspondants et à transmettre les justificatifs nécessaires.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO

Vote : *A l'unanimité.*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : **27 JUIN 2019**

Transmis au contrôle de légalité le : **27 JUIN 2019**